

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX-EST
VILLE DE CLERMONT



AVIS DE PROMULGATION

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE CLERMONT :

AVIS est donné de ce qui suit :

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 9^e jour du mois de mai 2022, le Conseil municipal de la ville de Clermont a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO VC-465-22

Les intéressés pourront consulter ce règlement au bureau de la Ville de Clermont, au 2 rue Maisonneuve, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h.

DONNÉ À CLERMONT, CE 15^e JOUR DE SEPTEMBRE 2022.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'France D'Amour'.

France D'Amour
Directrice générale